

C.S.D. OISE VTT
Mise à jour 12 janvier 2017

**REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
 VTT 2017**

GENERALITES

Le championnat départemental UFOLEP de VTT X-Country 2017 se déroule sur 2 épreuves :

- La Neuville en Hez le 26 février
- Mesnil en Thelle le 2 avril

Ces épreuves sont ouvertes à tous : licenciés UFOLEP extérieurs et licenciés d'autres fédérations ainsi que non licenciés (sous réserve de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition) mais un classement distinct des licenciés UFOLEP Oise sera établi séparément par catégorie.

Attention : les UFOLEP sans carton n'ayant pas sur leur licence l'indication de la pratique du VTT en compétition seront considérés comme « non licenciés » pour les compétitions,

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Licence homologuée depuis au moins 8 jours (avant la 1ère épreuve)
- Etre en possession du carton.

CATEGORIES D'AGES CONCERNES (Distances et Horaires voir circulaires)

Catégories d'âges	Années de naissance	Temps / Distance Règlement National
Jeunes M ou F 13 –14 ans	01/01/2003 31/12/2004	35Mn 9km
Jeunes M ou F 15 – 16 ans	01/01/2001 31/12/2002	1h00 18 à 20 Km
Jeunes Masculins 17 – 19 ans	01/01/2000 31/12/1998	1h45 30 Km
Adultes Masculins 20-29 ans	01/01/1997 31/12/1988	2h00 35 Km
Adultes Masculins 30– 39 ans	01/01/1987 31/12/1978	2h00 35 Km
Adultes Masculins 40 -49 ans	01/01/1977 31/12/1968	2h00 35 Km
Adultes Masculins 50– 59 ans	01/01/1965 31/12/1958	1h45 30 Km
Adultes Masculins + 60 ans	A partir 01/01/1957	1h45 30 Km
Féminines 17 – 29 ans	01/01/2000 31/12/1988	1h45 30 Km
Féminines 30 – 39 ans	01/01/1987 31/12/1978	1h45 30 Km
Féminines + 40 ans	A partir 31/12/1977	1h45 30 Km
Tandem		1h45 30 Km

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Application du règlement national (à voir sur <http://www.activites-cyclistes-ufolep.info/>).

Les horaires de départ sont fixés à partir de 14h heures (départ par vagues selon les catégories).

Appel des concurrents 10 mn avant, soit à 13 h 50.

MATERIEL

Le changement de roue et de vélo est interdit en tout point du parcours ainsi que l'échange entre compétiteurs.

TENUE VESTIMENTAIRE

Port du casque et port du maillot de club obligatoires. Les maillots publicitaires ainsi que les maillots de groupes sportifs sont interdits.

La **hauteur maximale** des socquettes se situe à mi-hauteur entre la cheville et le genou

Port du casque obligatoire dès l'échauffement.

CLASSEMENTS UFOLEP OISE

A l'issue des épreuves, le classement des UFOLEP Oise sera établi par catégorie en plus du classement scratch par catégories.

Attribution des points : 20-18-16 puis de 1 en 1,

En cas d'égalité à l'issue de la 2^{ème} épreuve c'est le compétiteur le plus ancien qui sera mis en premier,

RECOMPENSES

Il n'y aura pas de maillots remis si moins de :

- **5 partants dans les catégories 20/29 – 30/39 – 40/49 – 50/59**
- **3 partants dans les catégories 13/14 – 15/16 – 17/19- tandem- F-+ 60**
- **A noter pour les catégories de féminines : si au moins 3 participantes toutes catégories confondues 1 maillot sera remis à la 1^{ère}**
 - ⇒ Au 1^{er} de chaque catégorie : une gerbe, une coupe
 - ⇒ Au 2^{ème} : coupe ou médaille
 - ⇒ Au 3^{ème} : coupe ou médaille

Lots aux participants présents.

Port du maillot du club et cuissard obligatoire sur le podium.

CONTROLE DES EPREUVES

Immédiatement après l'arrivée de l'épreuve, il appartient à chaque concurrent ayant terminé ou abandonné de s'assurer au contrôle d'arrivée, s'il est retenu ou non pour le contrôle médical.

SECURITE – RESPECT DE LA NATURE

Tout concurrent s'engage à respecter le code de la route et à respecter l'environnement (**garder les emballages de produits énergétiques dans la poche**).

Veillez à ce que quand vous quittez votre endroit de stationnement il n'y ait pas de traces de votre passage.

Tout concurrent surpris à jeter sur la voie publique ou dans la nature son emballage de produit énergétique ne sera pas classé et sera sanctionné.

ENGAGEMENTS

- UFOLEP : 6 euros
- Autres : 8 euros